

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2020

Date convocation : 30/11/2020

Excusés - Absents : SOARES Américo (Procuration EMERIAUD Françoise)

Secrétaire de séance : AZAM Rolande.

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires devant être respectées, la réunion se déroule à huis clos.

1 Déploiement Fibre Optique

Installation NRO – Nœud de Raccordement Optique - Compte rendu de la visite des techniciens de TARN FIBRE, société chargée du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département du Tarn. L'emplacement du NRO et de 2 armoires de rues ont été définis ensembles avec Benoît RAVAILHE.

Lecture de la convention de mise à disposition du terrain à signer pour l'installation de cet équipement. Accord à l'unanimité.

Elagages des arbres : pour le déploiement de la fibre optique Tarn Fibre et ses sous-traitants vont utiliser les réseaux de téléphonie existants qu'ils soient sous terrains ou aériens. Il est important que les lignes soient dégagées pour faciliter cette installation, ce travail devra être réalisé par chaque propriétaire si nécessaire.

Benoît RAVAILHE présente un devis de Capel Agri pour réaliser l'élagage des arbres le long des voies et chemins communaux goudronnés, d'un montant TTC de 2 100 €. Le ramassage des branches n'est pas compris dans ce devis. Benoit RAVAILHE propose que les branches soient ramassées et déposées en bordure des champs des propriétaires. Ce travail pourrait être réalisé par les agents communaux et 2 ou 3 conseillers municipaux. Accord à la majorité (14 pour, 1 abstention).

2- Travaux Eglise de Fournials : Formalisation de l'aide financière ponctuelle que la Comité des Fêtes de Tanus apporte à la commune pour participer aux travaux de réhabilitation de l'église de Fournials. Accord à l'unanimité pour accepter la participation de 3 000 € du Comité des Fêtes de Tanus pour les travaux à l'église de Fournials .

3-Compte Epargne Temps : Accord à l'unanimité pour donner la possibilité aux agents de la commune de constituer un Compte Epargne Temps. Le CET permet de mettre de côté des jours de congés de l'année qui n'ont pu être pris pour être utilisés plus tard ou rémunérés. Le CET est plafonné à 60 jours maximum, l'utilisation de ces jours ou leur rémunération se fait en accord avec les 2 parties, employeur/salarié.

4-Intégration voirie Puech Redon : Nécessité d'intégrer dans le domaine public communal la voirie du lotissement de Puech Redon, il s'agit de l'Impasse de Puech Redon pour une longueur de 107 mètres, ce qui porte l'ensemble des voies communales à 28 270 ml au 31/12/2020.

5-Questions diverses :

***Projet Maison d'Assistants Maternelles :** Benoît RAVAILHE expose l'avancement de ce projet qui sera porté par le SIVU Ecole du Viaur puisque c'est dans ses locaux que la MAM sera installée. Une extension de 50 m² environ est nécessaire. Magali MAUREL, architecte, élabore pour la fin de l'année un avant-projet et un chiffrage.

***Modification statuts SIVU Ecole du Vaur :** approbation de la modification des statuts du SIVU Ecole du Vaur modifiés comme suit : objet : *la construction, l'extension et l'entretien d'un bâtiment implanté sur la commune de Tanus destiné à accueillir une école et une Maison d'Assistantes Maternelles.*

***Vente directe producteurs :** Martine DUFOSSE fait le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu en mairie avec des producteurs locaux, elle-même et Benoît RAVAILHE. Ces derniers seraient intéressés pour vendre leurs produits à Tanus chez un tiers commerçant par exemple. Ils déposeraient leurs produits, que le commerçant vendrait pour eux moyennant une rétribution au pourcentage des ventes réalisées. La Boulangerie du Vaur va étudier la possibilité de cette collaboration.

Les producteurs sollicitent la commune pour financer une vitrine frigorifique qui sera déposée chez le commerçant. Martine DUFOSSE indique qu'elle a commencé à rechercher des prix, il faut compter 4 000/5 000 € TTC. L'entretien et la maintenance de la vitrine seraient assurés par les producteurs ou le commerçant.

Accord à l'unanimité sur ce projet qui amène un plus aux habitants de la commune.

***Plan Communal de Sauvegarde - PCS- :** est un document qui est activé en cas de survenance d'un risque majeur, c'est une « feuille de route » des réflexes et actions à mener en cas de catastrophe majeure pour protéger la population. Le premier PCS a été réalisé en 2012, il vient d'être actualisé en cette fin d'année 2020 avec l'appui technique du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vaur que l'on remercie. Le DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs sera distribué prochainement à l'ensemble des habitants et mis en ligne sur le site de la commune.

***Circulation agglomération de la commune :** Benoît RAVAILHE donne lecture d'une analyse réalisée par le Département, Direction des Routes, sur la circulation des véhicules et leur vitesse de passage. Ce comptage a été réalisé Avenue Paul Bodin et Rue de Tréban.

Globalement la vitesse moyenne des véhicules respecte la limitation de vitesse en agglomération, cependant il s'agit d'une moyenne, ce qui signifie que certains de ces véhicules passent au-dessus de la vitesse autorisée bien qu'ils soient en agglomération sur des routes bordées d'habitations et potentiellement de piétons. La Gendarmerie a été alertée sur cette situation et procède à des contrôles inopinés.

***Fleurissement village :** Benoît RAVAILHE donne le coût du fleurissement pris en charge par le budget de la collectivité en 2020 : 998,83 € TTC.

***Giratoire entrée de Tanus :** Benoit RAVAILHE rend compte des opérations d'aménagement du giratoire de l'entrée de Tanus qui avait été commencé en 2019 sous l'impulsion de Rolande AZAM. Le coût de l'aménagement s'élève à 3 334,33 € TTC, une aide financière du Département de 826,32 € a été octroyée à la commune.

Benoît RAVAILHE tient à remercier tous les bénévoles qui ont prêté mains fortes pour cette réalisation, ainsi que les entreprises qui ont participé bénévolement à cette installation en apportant leur aide technique : L'Eurl MALGOUYRES de Moularès (manipulation Viaduc grue) , la SARL SOULIE de Lédergues(fourniture de fer, tôles) , ALQUIER Gilles (terre) , SEN Camille (installation lumineuses), DIAS Tony (transport Viaduc depuis GAILLAC) .

***Entretien espaces verts :** présentation des devis actualisés de Christophe SOLER pour les tontes à l'année, la taille des arbustes et des branches basses des platanes, pour un total TTC de 6 653 €.

***Demandes subventions** La Croix Rouge, l'ARSEP : pas de subvention accordée.

***Trésorerie Carmaux** : lecture du courrier émanant de la Direction Départementale des Finances exposant le nouveau fonctionnement des services de la trésorerie avec lesquels travaillent les collectivités : A compter du 01/01/2021 la commune relèvera du Service de gestion Comptable d'Albi. Les bureaux restent à Carmaux pour le moment, mais toutes les opérations de trésorerie sont gérées à Albi...

***Courrier IEN** : lecture d'un courrier de l'inspection de l'Education nationale de Carmaux concernant une demande de participation financière des communes à l'achat de matériel mis à la disposition du psychologue scolaire qui intervient dans les écoles du secteur et donc aussi à Tanus. Cette participation se ferait en fonction de l'effectif des classes concernées. Accord à l'unanimité pour demander que le SRPI prenne en charge cette participation égale à 143.72 €, car sont accueillis dans les classes des enfants de toutes les communes du SRPI.

***FAVIL 2020** : nécessité de signer un avenant concernant les travaux de voirie 2020 car dépassement de 2 012.52 € TTC par rapport au devis initial.

***Transport solidaire** : lecture et présentation par Françoise EMERIAUD du projet de mise en œuvre d'un transport solidaire par le biais du CCAS. Cela fonctionnerait comme une plateforme de réservation mais à un niveau local.

Le projet est encore à peaufiner : intégrer d'autres communes au dispositif (Montauriol, Tréban, dans un 1^o temps) , nécessité de faire une communication auprès des habitants, etc.

***Place du Ségala** : lecture réponse du CAUE qui a été contacté sur le projet de réhabilitation de la place. Le CAUE doit recontacter la commune au printemps.

La séance est levée à 22h47

Monsieur le Maire de Tanus,
Benoît RAVAILHE

